

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21420187300038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE ROANNE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE ROANNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SERVICE FUNERAIRE PUBLIC DE ROANNE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	23
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	24
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	25
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	26
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	29
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	30
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 794 230,00	1 794 230,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 794 230,00	1 794 230,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	140 000,00	140 000,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	140 000,00	140 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 934 230,00	1 934 230,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	865 282,00	0,00	977 770,00	977 770,00	977 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 828,00	0,00	579 300,00	579 300,00	579 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 400,00	0,00	20 160,00	20 160,00	20 160,00
Total des dépenses de gestion des services		1 481 510,00	0,00	1 577 230,00	1 577 230,00	1 577 230,00
66	Charges financières	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 544 510,00	0,00	1 654 230,00	1 654 230,00	1 654 230,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	60 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL		1 604 510,00	0,00	1 794 230,00	1 794 230,00	1 794 230,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	69 700,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 526 500,00	0,00	1 703 100,00	1 703 100,00	1 703 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 310,00	0,00	3 130,00	3 130,00	3 130,00
Total des recettes de gestion des services		1 599 510,00	0,00	1 794 230,00	1 794 230,00	1 794 230,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 599 510,00	0,00	1 794 230,00	1 794 230,00	1 794 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 604 510,00	0,00	1 794 230,00	1 794 230,00	1 794 230,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	140 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
	Total des opérations d'équipement	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		300 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		300 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		305 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		60 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL		305 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	140 000,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	977 770,00		977 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	579 300,00		579 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 160,00		20 160,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	13 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	140 000,00	140 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	60 000,00		60 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 654 230,00	140 000,00	1 794 230,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 000,00	0,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	46 000,00	0,00	46 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	24 000,00	0,00	24 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	140 000,00	0,00	140 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	88 000,00		88 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 703 100,00		1 703 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 130,00		3 130,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 794 230,00	0,00	1 794 230,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		140 000,00	140 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	140 000,00	140 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	865 282,00	977 770,00	977 770,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	60 000,00	80 000,00	80 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	26 840,00	45 620,00	45 620,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	19 618,00	18 260,00	18 260,00
6064	Fournitures administratives	400,00	1 400,00	1 400,00
6066	Carburants	500,00	7 400,00	7 400,00
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	20 000,00	20 000,00
607	Achats de marchandises	300 000,00	345 000,00	345 000,00
611	Sous-traitance générale	148 139,00	147 000,00	147 000,00
6132	Locations immobilières	16 700,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	9 195,00	11 500,00	11 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	16 880,00	19 880,00	19 880,00
61551	Entretien matériel roulant	4 800,00	4 920,00	4 920,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 450,00	11 450,00	11 450,00
6156	Maintenance	10 480,00	13 200,00	13 200,00
6161	Multirisques	3 300,00	3 910,00	3 910,00
618	Divers	14 600,00	14 100,00	14 100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	750,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6231	Annonces et insertions	151 000,00	151 000,00	151 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6261	Frais d'affranchissement	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	300,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	17 000,00	17 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6287	Remboursements de frais	12 920,00	7 920,00	7 920,00
63512	Taxes foncières	5 900,00	5 900,00	5 900,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10,00	10,00	10,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 828,00	579 300,00	579 300,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	191 500,00	160 850,00	160 850,00
6331	Versement de mobilité	3 430,00	3 500,00	3 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 080,00	1 360,00	1 360,00
6411	Salaires, appointements, commissions	239 160,00	253 400,00	253 400,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	37 350,00	37 350,00
6415	Supplément familial	51 890,00	940,00	940,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 830,00	54 970,00	54 970,00
6452	Cotisations aux mutuelles	770,00	770,00	770,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	51 690,00	53 310,00	53 310,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 570,00	4 560,00	4 560,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	1 908,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
648	Autres charges de personnel	8 500,00	7 790,00	7 790,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 400,00	20 160,00	20 160,00
6512	Droits d'utilisat [®] informatique nuage	300,00	15 050,00	15 050,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	110,00	110,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 481 510,00	1 577 230,00	1 577 230,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	4 000,00	4 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	4 000,00	4 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	13 000,00	13 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	11 000,00	11 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat[®] (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	60 000,00	60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 544 510,00	1 654 230,00	1 654 230,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat[®] ordre transfert entre sections (11) (12)	60 000,00	140 000,00	140 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	60 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 604 510,00	1 794 230,00	1 794 230,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	69 700,00	88 000,00	88 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	60 000,00	80 000,00	80 000,00
6094	RRR obtenus sur études et prestat°	9 700,00	8 000,00	8 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 526 500,00	1 703 100,00	1 703 100,00
706	Prestations de services	1 500 000,00	1 675 300,00	1 675 300,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	26 500,00	27 800,00	27 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 310,00	3 130,00	3 130,00
7588	Autres	3 310,00	3 130,00	3 130,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 599 510,00	1 794 230,00	1 794 230,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 599 510,00	1 794 230,00	1 794 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	5 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 604 510,00	1 794 230,00	1 794 230,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 794 230,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	46 000,00	46 000,00
2154	Matériel industriel	0,00	10 000,00	10 000,00
2155	Outillage industriel	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	24 000,00	24 000,00
2313	Constructions	0,00	24 000,00	24 000,00
202	Opération d'équipement n° 202 (5)	300 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		300 000,00	70 000,00	70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	70 000,00	70 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		300 000,00	140 000,00	140 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	5 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 000,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	5 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		305 000,00	140 000,00	140 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	245 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	245 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		245 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		245 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	60 000,00	140 000,00	140 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 000,00	50 000,00	50 000,00
28154	Matériel industriel	1 000,00	2 000,00	2 000,00
28155	Outillage industriel	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	20 500,00	20 000,00	20 000,00
28182	Matériel de transport	20 000,00	55 000,00	55 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	1 000,00	1 000,00
28184	Mobilier	800,00	8 000,00	8 000,00
28188	Autres	300,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		60 000,00	140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		60 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		305 000,00	140 000,00	140 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202 (1)
LIBELLE : MODERNISATION ET EXTENSION DU FUNERARIUM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		671 427,63	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 829,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	23 716,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	5 130,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 982,74	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	635 597,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	616 385,35	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	19 212,54	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800.00 €	2022-09-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivis de réalisation inférieur ou égal à 10 000	2	15/09/2022
L	Frais d'études non suivis de réalisation supérieur à 10 000	5	15/09/2022
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	2	15/09/2022
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	2	15/09/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Gros uvre	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Façade	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Charpente, menuiserie extérieure	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Plomberie	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Chauffages, climatisation	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Electricité, câblage, fibre optique	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Etanchéité	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Plafonds	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Cloisons	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Menuiseries intérieures	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Ascenseurs	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Autres aménagements intérieurs	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Platerie peinture	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments inférieurs à 3 000 - Revêtements de sols	2	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Gros uvre	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Façade	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Plomberie	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Chauffages, climatisation	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Etanchéité	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Plafonds	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Cloisons	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Menuiseries intérieures	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Ascenseurs	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Autres aménagements intérieurs	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	10	15/09/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Platerie peinture	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments entre 3 000 et 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Gros uvre	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Façade	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Plomberie	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	20	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Etanchéité	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Plafonds	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Cloisons	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Ascenseurs	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	15	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Platerie peinture	10	15/09/2022
L	Constructions de bâtiments supérieurs à 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Gros uvre	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Façade	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Charpente, menuiserie extérieure	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Plomberie	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Chauffages, climatisation	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Elec., câblage, fibre optique	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Etanchéité	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Plafonds	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Cloisons	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Menuiseries intérieures	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Ascenseurs	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Autres aménagements intérieurs	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Aménag. extérieurs bâtiments	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Aménag. extérieurs espaces verts	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Platerie peinture	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. inférieurs à 3 000 - Revêtements de sols	2	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Gros uvre	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Façade	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Plomberie	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Chauffages, climatisation	10	15/09/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Elec., câblage, fibre optique	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Etanchéité	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Plafonds	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Cloisons	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Menuiseries intérieures	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Ascenseurs	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Autres aménagements intérieurs	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Aménag. extérieurs bâtiments	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Aménag. extérieurs espaces verts	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Plâtrerie peinture	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. entre 3 000 et 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Gros uvre	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Façade	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plomberie	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Elec., câblage, fibre optique	20	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Etanchéité	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plafonds	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Cloisons	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Ascenseurs	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Aménag. extérieurs bâtiments	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Aménag. extérieurs espaces verts	15	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Plâtrerie peinture	10	15/09/2022
L	Instal. g., agenc., aménag. const. supérieurs à 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Gros uvre	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Façade	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Charpente, menuiserie extérieure	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Plomberie	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Chauffages, climatisation	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Electricité, câblage, fibre optique	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Etanchéité	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Plafonds	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Cloisons	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Menuiseries intérieures	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Ascenseurs	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Autres aménagements intérieurs	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	2	15/09/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Plâtrerie peinture	2	15/09/2022
L	Autres constructions inférieurs à 3 000 - Revêtements de sols	2	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Gros uvre	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Façade	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Plomberie	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Chauffages, climatisation	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Etanchéité	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Plafonds	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Cloisons	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Menuiseries intérieures	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Ascenseurs	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Autres aménagements intérieurs	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Plâtrerie peinture	10	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Gros uvre	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Façade	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Charpente, menuiserie extérieure	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Plomberie	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Chauffages, climatisation	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Electricité, câblage, fibre optique	20	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Etanchéité	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Plafonds	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Cloisons	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Menuiseries intérieures	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Ascenseurs	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Autres aménagements intérieurs	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Aménagements extérieurs bâtiments	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Aménagements extérieurs espaces verts	15	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Plâtrerie peinture	10	15/09/2022
L	Autres constructions supérieurs à 10 000 - Revêtements de sols	10	15/09/2022
L	Autres constructions inférieur à 3 000	2	15/09/2022
L	Autres constructions entre 3 000 et 10 000	10	15/09/2022
L	Autres constructions supérieur à 10 000	20	15/09/2022
L	Installations à caractère spécifique	15	15/09/2022
L	Matériel industriel	8	15/09/2022
L	Outillage industriel	5	15/09/2022
L	Matériel de transport - Petits véhicules d'occasion	3	15/09/2022
L	Matériel de transport - Petits véhicules neufs	5	15/09/2022
L	Matériel de transport - Grands véhicules d'occasion	8	15/09/2022
L	Matériel de transport - Grands véhicules neufs	10	15/09/2022
L	Matériel de reprographie d'occasion	5	15/09/2022
L	Matériel de reprographie neuf	7	15/09/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel informatique	5	15/09/2022
L	Matériel de bureau	5	15/09/2022
L	Matériel audiovisuel	5	15/09/2022
L	Mobilier	10	15/09/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	15/09/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		70 000,00	I 70 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		70 000,00	70 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	70 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		140 000,00	III 140 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		140 000,00	140 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	2 000,00
28135	Installations générales, agencements, ...	50 000,00	50 000,00
28154	Matériel industriel	2 000,00	2 000,00
28155	Outillage industriel	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	20 000,00	20 000,00
28182	Matériel de transport	55 000,00	55 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 000,00
28184	Mobilier	8 000,00	8 000,00
28188	Autres	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	70 000,00
Ressources propres disponibles	IV	140 000,00
Solde	V = IV – II (6)	70 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
202 Modernisation et extension du funérarium	790 000,00	0,00	790 000,00	780 471,66	0,00	9 528,34

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,80	3,80	2,00	2,00	4,00
Adjoint Administratif	C	0,00	0,80	0,80	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef du Service Funéraire Public	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseillère funéraire	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint Technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable des équipements techniques	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,80	8,80	6,00	3,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				113 395,00		
Chef du Service Funéraire Public	A	ADM		51 440,00	3-4	CDI
Conseillère funéraire	C	ADM		28 510,00	3-4	CDI
Responsable des équipements techniques	C	TECH		33 445,00	3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				113 395,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Agent titulaire	A	1	2 700,00
Agent titulaire	B	1	11 150,00
Agents titulaires	C	4	147 000,00
TOTAL GENERAL	A B C	6	160 850,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 08/12/2022

Présenté par (1) M. le Maire,

A Roanne le 14/12/2022

(1) M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Roanne, le 14/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BANCHET Jean-Jacques	
BARBANT Vanessa	
BERNIER Virginie	
BEYSSON Franck	
BOST Romain	
BOURGEON Edmond	
BRASSEUR MINARD Guillaume	
BRUN Catherine	
CHEVILLARD Christine	
DANA BURNICHON Marie-Laure	
DORANGE Christian	
DUFOSSE Catherine	
DUMOULIN Brigitte ayant donné mandat à VANHECKE Denis	
FESNOUX Fanny	
GERBOT Bernard	
GRANGE Alexandre	
GUILLERMIN Quentin	
IACOVELLA Andrea	
LAMBERT Fabien ayant donné mandat à PASSOT Gilles	
LAPALUS Hélène	
LASSAIGNE Pascal	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LOUGHRAIEB Maryvonne	
LUPU BRATILOVEANU Adina	
MURZI Lucien	
NICOLIN Yves	
NOUIBAT Mahdi ayant donné mandat à TRONCY Corinne	
PASSOT Gilles	
PETIT Jade ayant donné mandat à BOURGEON Edmond	
PIAT Estéban	
PROST MALLET Valérie	
REDEUILH Vickie	
RIAMON Marie-Hélène	
ROBIN Clothilde	
ROTKOPF Sophie	
SERGENTON Guy	
TRONCY Corinne	
VANHECKE Denis	
VERMOREL Sabine	

Certifié exécutoire par (1) M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2022, et de la publication le 21/12/2022

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.